Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 038-213804552-20250303-DEL2025_014-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-014

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 20

votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Patrick ROZE (pouvoir à Christian COCAT), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Clément RAVET (pouvoir à Elodie DUGUE), Alexandre GINET (pouvoir à Florence VERLAQUE), Jean-Philippe ROUSSEL (pouvoir à Philippe TISSERAND)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Elodie DUGUE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 038-213804552-20250303-DEL2025_014-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Madame Florence VERLAQUE, 1erc Adjointe, pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

Invitée par Madame Florence VERLAQUE, 1ere Adjointe, Madame Marie-Laure GONCALVES, Conseillère Municipale Déléguée au budget communal, présente le Compte Administratif du Budget Général de la Commune pour l'année 2024.
Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte Administratif 2024,

Madame Marie-Laure GONCALVES donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2024, qui est résumé par le tableau ci-dessous :

Résultat fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	3 295 325.60€
Dépenses de fonctionnement	2 775 836.31€
Résultat 2024	519 489.29 €
Résultat antérieur reporté-excédent	1 999 481.65 €
Résultat de clôture excédentaire 2024	**2 518 970.94 €**
Résultat d'investissement	
Recettes d'investissement	2 405 353.02 €
Dépenses d'investissement	2 757 130.37 €
Résultat 2024	- 351 777.35 €
Résultat antérieur reporté- déficitaire	- 272 200.71 €
Résultat de clôture déficitaire 2024	**- 623 978.06 €**
Dépenses investissement reportées (Restes A Réaliser)	611 013.75 €
Recettes investissement reportées (Restes A Réaliser)	10 860.00 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 038-213804552-20250303-DEL2025_014-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fait et délibéré le 3 mars 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN
38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 038-213804552-20250303-DEL2025_014-DE